

Élection du Président

● (1110)

Nul doute que tous ceux qui ont occupé la présidence au fil des ans, y compris notre dernier Président, reconnaissent que cette tâche est très difficile et constitue un véritable défi étant donné surtout le caractère très partisan de la Chambre. Toutefois, ma brève expérience m'a appris que cet esprit de parti ne peut déborder le cadre d'une application rigoureuse et équitable du Règlement. Ces règles sont indispensables et immuables.

En démocratie, le progrès découle nettement des vives discussions et de l'étude minutieuse auxquelles se livre la Chambre des communes. Lorsqu'il nous arrive de transgresser le Règlement, M. Koester, ce dont personne n'est jamais tout à fait à l'abri, nous faisons fi alors des progrès accomplis ou encore à venir. Il nous faut donc, comme aujourd'hui, nous réunir afin d'élire un Président.

Ce moment revêt une importance insigne pour tout parlementaire. Celui que nous choisirons comme Président des Communes devra servir de conscience à la Chambre, d'interprète et même d'arbitre pour trancher les litiges. Le Président est le gardien du Règlement et des usages parlementaires, et il importe au plus haut point qu'il s'élève constamment au-dessus de l'esprit de parti, étant donné surtout, M. Koester, que des élections pourraient bien avoir lieu cette année ou une autre année.

Une voix: N'y comptez pas trop.

M. Mulroney: Je n'y compte pas du tout.

C'est pourquoi j'ai l'honneur et le grand plaisir, au nom de mes collègues de la loyale opposition de Sa Majesté, d'appuyer la nomination à la présidence de la Chambre des communes d'un Canadien éminent et réfléchi qui a bien servi son pays.

Des voix: Bravo!

Le greffier de la Chambre: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques brèves observations sur le choix du nouveau Président de la Chambre et sur son prédécesseur et pour aborder la méthode de sélection du Président, en général.

Comme le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Mulroney) l'ont signalé, le poste de Président de la Chambre des communes est d'une importance cruciale non seulement pour les députés, mais également pour tous les Canadiens étant donné les fonctions qu'il doit remplir dans le cadre de notre régime de démocratie parlementaire.

En fin de compte, le Président, qui qu'il soit, doit rendre des comptes non seulement au gouvernement qui, dans notre régime, est chargé de proposer sa candidature, mais également et surtout à tous les députés.

[Français]

Et dans ce contexte, je voudrais souligner le travail de M^{me} Sauvé dans le passé. Comme Président, elle a pris des décisions très difficiles dans ce Parlement, plus particulièrement au sujet du débat constitutionnel. C'était évident. Pendant cette période, comme Président, elle a pris les décisions pour la Chambre des communes, pas simplement pour le gouvernement. Pendant cette période très difficile dans cette Chambre, elle a également pris certaines décisions qui étaient contre le gouvernement. Et en d'autres circonstances, certaines de ses décisions étaient contre l'attitude de l'opposition. A titre de Président, madame Sauvé était exceptionnelle. Je voulais le souligner.

● (1115)

[Traduction]

Je voudrais maintenant simplement ajouter que tous les députés de notre parti appuieront inconditionnellement le nouveau Président et qu'ils lui souhaitent tout le succès possible dans l'exercice de ses lourdes responsabilités à la Chambre. Je tiens à préciser que tout ce que j'ai à dire maintenant ne vise pas personnellement M. Lloyd Francis qui, j'en suis persuadé, fera du bon travail.

Je voudrais cependant profiter de l'occasion pour rappeler aux députés qu'il n'y a pas longtemps un comité tripartite de la Chambre a recommandé un mode de sélection bien différent de celui que nous utilisons maintenant, lequel, selon lui, permettrait d'assurer un exercice plus efficace des responsabilités du Président. Je tiens à souligner, en tant que chef de mon parti, que nous souscrivons tout à fait à cette recommandation.

Le comité considérait que pour bien marquer l'autorité morale du Président, qui est comptable à tous les députés de la Chambre et non seulement à un gouvernement—et les gouvernements changent parfois, même au Canada—il serait souhaitable que le Président soit élu par le vote secret de tous les députés. Le comité recommandait donc fortement que le Président soit élu directement par le vote secret de tous les députés plutôt que d'être proposé, comme le veut la coutume, par le premier ministre, avec l'appui de l'opposition officielle, et agréé automatiquement par le Nouveau parti démocratique.

Nous, de notre parti, croyons que ce serait là une bien meilleure façon de procéder qui permettrait, si elle était adoptée comme nous l'espérons, au Président ainsi élu d'exercer une plus grande autorité morale à l'égard de tous les députés. Cela mettrait en valeur le rôle du député, et en particulier du député de l'arrière-ban. En ce sens, nous croyons que la formule recommandée constituerait une amélioration. Bref, le rôle du Président s'en trouverait rehaussé de même que, à notre avis, celui de la Chambre des communes vis-à-vis du pouvoir exécutif.